



Commission Jeunes

Saison 2022/2023

Procès-verbal n°6 de la réunion du 6 mars 2023

Présents :

RAYBAUDI Eric Président Commission Jeunes

PROTIN Nathalie..... Référente Foot à 5

ANDRÉ Romain..... Foot à 5

BOUILLON Benoît Foot à 5

HERLUISON Annick Foot à 5

ANDRÉ Jean-Paul Référent Foot à 8

PERRIN Thibault Foot à 8

BRASTEL Aurélie Commission PEF

Invitée :

ANDRIES Céline Candidate pour intégrer la Commission Jeunes

Excusés :

AZIL Fabien Conseiller Technique Départemental DAP

Ouverture de la séance à 19 h 00

1/ Vie du District

Les membres de la Commission Jeunes adressent leurs sincères condoléances aux familles de feu :

- M Bernard LECOQ, ancien Membre de la Commission des Jeunes
- Mme Céline ANDRIES, Membre de la Commission Féminine du District Aube de Football
- M Just FONTAINE, ancien attaquant international français

2/ Invitée : Mme Céline ANDRIES

Après un tour de table de présentation de chacun des Membres de la Commission Jeunes, est donnée la parole à Mme Céline ANDRIES, Membre de la Commission Féminine du District Aube de Football, afin qu'elle expose ses motivations visant à s'investir parallèlement au sein de la Commission Jeunes.

Les membres valident sa venue au sein de la Commission et la remercie pour son engagement au bénéfice du développement du football des plus jeunes (*sa pré-candidature ayant été validée lors du Comité Directeur du lundi 20 février dernier*).

3/ Infos diverses - Autres commissions – Comité Directeur

Les Membres de la Commission sont informés des actions en phase de réflexion ou en cours voire déjà mises en place par la Commission Technique sous l'égide de Messieurs Emmanuel BEAUCHET (CTR) et Fabien AZIL (CTDAP) et impliquant des joueurs ou équipes rattachées à la Commission Jeunes :

- Séances de perfectionnement U13 (*tous les 15 jours à Foicy mais aussi sur le terrain synthétique de la Ville de Bar sur Aube*)
- Rassemblement départemental U13 (*13 février*)
- Centre de perfectionnement territoriaux Aube/Haute-Marne
- Séminaire des éducateurs (*21 janvier*)
- Opération Gardiens de but U11 (*3 secteurs + 1 rassemblement*)

Il est également présenté la nouvelle méthodologie de formation des éducateurs proposée par la Direction Technique Nationale déclinée dès la saison prochaine afin que les Membres de la Commission soient informé.e.s en cas de demande de la part de Dirigeant.e.s et Educat.eurs.rices des Clubs aubois.

M Eric RAYBAUDI fait également un retour sur les différentes formations en visio ou présentiel qui ont été proposées pendant la trêve hivernale aux Responsables des clubs impactés par le déploiement des nouveaux outils numériques de la FFF.

Formation	Type	Dates	Nb personnes formées
FMI spécifique Foot à 8 (<i>Dirigeants</i>)	Visio	07/02 (18h-20h)	8 (4 clubs)
FMI Foot à 8 et 11 (<i>Dirigeants</i>)	Présentiel	11/02 (15h-18h)	4 (2 clubs)
FAL – Foot Animation Loisir	Visio	02/02 (14h-15h) 02/02 (18h30-19h30) 20/02 (15h30-16h30) 28/02 (18h30-19h30)	39 (23 clubs)

Enfin la Commission échange sur le contenu de mails adressés par le Président et le responsable de l'École de Football du Club de Montieramey ainsi que sur le contenu des réponses appropriées apportées par le Président de la Commission Jeunes.

Eu égard au contenu des écrits sus évoqués totalement irrespectueux vis à vis de l'engagement associatif des Membres bénévoles de la Commission Jeunes du District Aube de Football, il est apparu légitime à une large majorité d'entre eux de placer devant ses responsabilités la personne autrice des échanges électroniques. En conséquence, elle décide de transmettre l'entier dossier relatif aux propos du Responsable de cette Ecole de Football à la Commission idoine en la matière, à savoir la Commission de Discipline du District (*seule habilitée, pour mémoire, à pouvoir traiter ces propos susceptibles d'être sanctionnés*) pour instruction et suites éventuelles à donner.

La Commission dans son ensemble regrette toutefois que les Dirigeants concernés n'aient pas souhaité répondre à l'invitation qui leur avait été faite dès le 23 février de participer à la réunion de ce jour pour s'expliquer, échanger et proposer des idées novatrices dans le seul intérêt du développement du football dit d'animation.

4/ Points calendriers 2^{ème} phase – Premières rencontres

Les calendriers (*provisoires*) pour la seconde phase ont été élaborés début février et transmis le 15 février aux Clubs (*mails officiels + Correspondants jeunes et Responsables catégories*). Il avait été laissé jusqu'au vendredi 24 février pour que les Clubs puissent notifier aux commissions organisatrices toute possible erreur notamment d'affectation de terrains ou d'horaires. L'accent avait été mis avant tout sur la possibilité de modifier l'horaire de toute rencontre programmée à domicile afin de faciliter l'ordonnement des rencontres à effectif réduit puis à 11.

Les calendriers définitifs ont été transmis par le même biais aux clubs le 26 février.

En ce qui concerne les plateaux U7-U9 et l'utilisation de la nouvelle application FAL à compter de ce 4 mars, un mail (*avec liens vers les documents PDF explicatifs nécessaires*) a été envoyé le mercredi 1^{er} mars à tous les Clubs concernés (*Correspondants jeunes et Responsables catégories*).

La Commission prend acte par ailleurs qu'en U11, sur 33 rencontres programmées, seules 6 n'ont pas été gérées via la FMI. Pour quatre d'entre elles, des échanges ont été initiés par les Clubs et un rappel a été fait sur les obligations administratives en cas de défaillance « soft » de la FMI.

La commission rappelle que les U10/U11 étant passés sur FMI, la procédure est strictement identique aux autres catégories gérées par ce canal dématérialisé. Il est rappelé à l'attention des utilisateurs de la FMI, qu'en cas de défaillance technique (*hard ou soft*), il est impératif de passer sur une feuille de match papier (*identique au foot à 11*) et transmettre la fiche de constat d'échec FMI disponible sur le site du District.

Les documents de licences ou feuilles de plateau utilisés lors de la première phase U11 ne sont donc plus valables lors de la seconde phase.

Concernant les plateaux U7-U9, la Commission se félicite de la bonne prise en main globale par les Clubs de l'application FAL, avec des retours importants des comptes-rendus de plateau et de feuilles de licences, effectués dans les temps :

Secteur	Cat.	CR plateaux	Licences	Équipes présentes	Équipes excusées	Équipes absentes
EST	U6-U7	3 / 4 (75%)	12 / 17 (71%)	28 / 35 (80%)		7 / 7 (100%)
EST	U8-U9	5 / 5 (100%)	22/22 (100%)	40/40 (100%)		
OUEST	U6-U7	4 / 4 (100%)	16 / 20 (80%)	15 / 37 (41%)	5 / 22 (23%)	17 / 22 (77%)
OUEST	U8-U9	3 / 5 (60%)	15 / 23 (65%)	15 / 47 (32%)	4 / 32 (12%)	28 / 32 (88%)

La commission remercie tous les Clubs pour leur implication et leur participation active à la bonne utilisation de ce nouvel outil. Elle rappelle également que l'outil FAL est amené à évoluer. C'est dans ce cadre-là qu'en cas de carence d'une quelconque fonctionnalité souhaitée par un Club ou suite à un constat lié à un problème d'utilisation au sens pratique du terme, il est primordial d'adresser un mail à footanimation@district-aube.fff.fr avec un maximum de précision (*et copies d'écran éventuelles*). Cela facilitera dès lors la remontée globale d'informations au niveau des services informatiques de la FFF pour adapter au mieux l'application aux réalités dites de terrain.

Il y a lieu toutefois de noter que quelques clubs ont encore adressé leurs documents de plateau par mail. En conséquence, il leur a été systématiquement rappelé la nouvelle procédure en place à compter de ce 4 mars.

Un article sera publié sur le site (*et relayé par mail*) pour rappeler encore une fois les procédures et bonnes pratiques à suivre en la matière selon les catégories. Trop de clubs se déplacent en effet encore sans listing de licences le jour du plateau / match ou n'appliquent pas la procédure de secours en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Pour ce premier weekend sur FMI en U10-U11 et avec l'application FAL pour les U7-U9, la Commission décide de faire preuve de mansuétude et donc de ne pas appliquer d'amende en cas de soucis d'utilisation rencontrés sur l'une ou l'autre des applications. Elle s'est contentée d'adresser des mails de rappel aux clubs concernés.

5/ Plateaux de qualification Festival U13 du 04/03

Les informations et les documents d'organisation ont été adressés aux Clubs concernés dès le lundi 27 février. Faisant suite aux retours des documents, la Commission enregistre les résultats et valide les dernières équipes qui rejoindront la Finale Départementale du Festival U13 qui se déroulera le 1^{er} avril prochain sur les nouveaux terrains synthétiques de la Ville de Saint Julien les Villas :

LIEU DU PLATEAU DE QUALIFICATION	ÉQUIPE QUALIFIÉE POUR LA FINALE
BAR SUR AUBE	NORD EST AUBOIS
CRENEY	CRENEY
ASLO (<i>remplacement St Julien</i>)	ST JULIEN
AGT	AGT
FOOT 2000	ST MEZIERY
ROMILLY CFC	ASOFA
CHARTREUX (<i>remplacement Vaudoise</i>)	VAUDOISE
MELDA	ESNA

Il est porté à la connaissance des Membres de la Commission que le Club de l'ASLO (*organisateur d'un plateau de qualification*) a transmis, avec les documents du plateau, un courrier précisant un comportement menaçant d'un parent de l'un des clubs présents. Compte tenu de la teneur des faits relatés ayant entraîné un appel téléphonique auprès des services de la Gendarmerie Nationale, la commission adresse le dossier à la Commission de Discipline du District (*seule habilitée réglementairement à traiter de tels faits*) pour instruction et suites éventuelles à donner.

6/ Retour sur le séminaire des Présidents du 18/02

Le Comité Directeur du District Aube de Football avait souhaité réunir le samedi 18 février dernier les Représentants des clubs aubois, afin d'échanger sur différentes problématiques et plus particulièrement préparer le football de demain. Lors de ce séminaire, l'évolution démographique présentée lors de l'Assemblée Générale du District du 16 janvier 2023 a été une nouvelle fois exposée mais aussi développée plus en détail afin de démontrer, si besoin était, toute l'importance cruciale d'anticipation quant au nombre de futur.e.s licencié.e.s et leurs légitimes attentes.

Lors des différents groupes de travail ou pendant les moments de convivialité, un certain nombre de Présidents de club ont échangé avec plusieurs Représentants de l'instance départementale de la Fédération Française de Football, dont M Éric RAYBAUDI, Président de la Commission Jeunes, sur la problématique du montant des amendes en Foot Animation et surtout sur les raisons de ces amendes. Le barème actuel, datant de nombreuses années, n'est en effet peut-être plus nécessairement adapté aux réalités actuelles.

Les membres de la Commission, après en avoir débattu, décident d'échanger par voie électronique en amont de leur prochaine réunion afin de proposer au Comité Directeur du District Aube de Football un nouveau barème d'amendes financières applicable au seul « Foot Animation ».

7/ Process à venir sur les matchs amicaux

M Éric RAYBAUDI présente aux membres de la Commission le résultat des travaux validés par le Comité Directeur relatifs à la déclaration préalable des matchs amicaux. En effet, bien que cette déclaration soit obligatoire selon les règlements généraux de la FFF, aucun formalisme particulier n'avait été mis en place au sein de l'instance déconcentrée départementale. La quasi-totalité des clubs sont jusqu'à présent amenés à se rencontrer dans le cadre de matchs amicaux, avec tous les risques inhérents à toute non-déclaration préalable notamment en cas de survenance d'un sinistre de toute nature.

Une communication globale, initiée par le District, sera adressée à l'ensemble de ses Clubs, toutes catégories confondues pour leur rappeler les risques et leur fournir un formulaire simple à utiliser pour déclarer leurs matchs amicaux.

8/ Validation des demandes de tournois et rassemblements

La commission a étudié en séance toutes les demandes (*rassemblements et tournois*) qui lui ont été adressées par les clubs

CLUB ORGANISATEUR	DATES	CATÉGORIES	DÉCISION COMMISSION
CRENEY FC	8 et 10 avril 2023	U7 / U9 / U11 / U13	Accord
VAUDOISE JS	17 et 18 mai 2023	U7 / U9 / U11 / U13	Accord
ETOILE DE LUSIGNY	27 et 28 mai 2023	U7 / U9 / U11 / U13	Accord
ESC MELDA	3 juin 2023	U9 / U11	Accord
AS CHARTREUX	10 juin 2023	U7 / U9	Accord
BAR SUR AUBE FC	24 et 25 juin 2023	U11 / U13	Accord

Rappels concernant les rassemblements et tournois pour les clubs organisateurs et visiteurs :

- Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :
Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84610 du 16 juillet 1984
- Contrôle médical :
Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 : « La participation aux compétitions sportives ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ... » (*extrait*)
- Temps de jeu maximum par rencontre ou journée dans un souci de préserver l'intégrité physique des pratiquant.e.s :
Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes ou du statut fédéral féminin
- Surclassement :
Les dispositions des articles 73,74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.
- Buts mobiles :
Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996

- RG FFF – Art.176 :
Les matchs et tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF
- RG FFF – Art.177.5 :
Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions prévues au titre 4
- Voir PV n°5 de la Commission Jeunes pour connaître l'instance à prévenir selon le type de tournoi ou rassemblement organisé (FFF – Ligue – District)

9/ Évolutions à prévoir – Championnat U13 Excellence 2023-2024

Compte tenu des évolutions susceptibles d'intervenir au niveau des championnats régionaux jeunes, la commission va réfléchir à une modification du règlement du seul championnat U13 Excellence. Celui-ci mène actuellement à une possible accession en championnat interdistricts à mi-saison (*pas nécessairement soumis à tous les règlements de la LGEF*). Toutefois, en fonction des évolutions susceptibles d'être validées par la LGEF, ce Championnat pourrait se jouer dorénavant sur une saison complète (A/R) avec montée en championnat régional U14 en fin de saison. Dès lors va se poser la question de l'acceptation d'une équipe issue d'une entente dans le championnat U13 Excellence, en sachant que les règlements de la Ligue du Grand Est de Football interdisent l'accession de ce type d'équipe contrairement à celle issue d'un groupement. Or, le fort caractère rural du département de l'Aube avec toutes les conséquences démographiques attachées peut vite devenir un facteur réhibitoire à la progression de nombreux pratiquants.

10/ Tour de table - Questions diverses

Jean-Paul ANDRE fait part des procès-verbaux rédigés à l'occasion de certains plateaux Indoor de Janvier et relatant les difficultés avec certains encadrants. L'un d'entre eux étant identifié comme Arbitre officiel, la Commission transmet, pour information, un extrait d'un Procès-Verbal à la Commission Départementale d'Arbitrage pour suites éventuelles à donner pour ce Membre.

Fin de la séance : 22 h

Prochaines réunions de la Commission Jeunes :

- Lundi 27 mars à 19h00
- ou sur convocation en tant que de besoin

Le Président, Éric RAYBAUDI

Les décisions de la Commission Jeunes peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (*District*) dans un délai de 7 (*SEPT*) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)